Quarante-quatrième année. — N° 161 (EDITION DU SOIR) SAMEDI 10 JUIN 1899

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattecaw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemesre, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

## DERNIÈRE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)*

### LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE
**du colonel Picquart**

Paris, 9 juin. — La Chambre des mises en accusation, vient de rendre un arrêt de mise en liberté provisoire, en faveur du colonel Picquart.

Celui-ci a quitté le Cherche-Midi à trois heures un quart avec ses amis et ses avocats, en voiture, sans incident.

Il n'y avait ni manifestants, ni curieux, l'arrêt ayant été tenu secret jusqu'au dernier moment.

### RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 9 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, sous la présidence de M. Loubet.

LA JOURNÉE DE DIMANCHE PROCHAIN

Le président du Conseil et le ministre de la guerre ont fait connaître qu'ils avaient eu, hier soir, une conférence avec le général Zurlinden, gouverneur de Paris, et le préfet de police, en vue d'arrêter les mesures d'ordre pour la journée de dimanche.

LES EMPRUNTS POUR MADAGASCAR

Le ministre des Colonies a ensuite entretenu le conseil de deux projets de loi, le premier relatif à un emprunt de 60 millions que la colonie de Madagascar demande à contracter pour l'exécution du chemin de fer de Tananarive à la côte et de divers autres travaux publics, le second ayant pour objet d'autoriser la colonie de Madagascar à émettre les 9,000 obligations de l'emprunt de 1897.

L'examen de ces projets sera continué dans un prochain conseil.

### LE RETOUR DE M. P. DEROULÈDE
**A PARIS**

Paris, 9 juin. — M. Déroulède est rentré ce matin à Paris.

### AU CONSEIL DE GUERRE DE RENNES

Paris, 9 juin. — Rencontré dans la salle des Pas-Perdus, Me Demange, l'avocat de Dreyfus.

— Eh bien ! mon cher maître, c'est au mois de juillet que nous aurons le plaisir de vous entendre au conseil de guerre de Rennes ?

— Vous allez un peu vite. Selon mes prévisions le procès n'aura pas lieu avant le mois d'août, et encore...

Cette opinion du grand premier rôle de « l'affaire » était intéressante à cueillir.

### A la Cour de Cassation

Paris, 9 juin. — M. Mazeau, premier président de la Cour de cassation, a accordé un congé d'un mois à M. le président Ballot-Beaupré, rapporteur de l'affaire Dreyfus devant les chambres réunies.

Le premier président lui-même, très fatigué, est allé se reposer dans sa propriété de la Côte-d'Or pendant une quinzaine de jours.

L'audience de la chambre civile de la Cour de cassation est présidée par M. Dareste, doyen.

Quant à M. le procureur général Manau, il ne prendra son congé que pendant les vacances du Palais.

Ajoutons qu'au ministère de la Justice, on prépare un grand mouvement judiciaire dont le point de départ sera le remplacement à la chambre criminelle de M. Vételay, conseiller démissionnaire pour raisons de santé, et à la chambre des requêtes de M. Ballot-Beaupré, nommé président de la chambre civile. C'est naturellement l'affaire Dreyfus qui a retardé ces deux nominations.

### AUX MINES DE CARMAUX

Carmaux, 9 juin. — La compagnie des mines vient d'adresser sa réponse au syndicat des mineurs de Carmaux qui prétendait que la sentence arbitrale, donnée le 20 mars 1892 par M. Loubet, était violée dans plusieurs de ses parties par la compagnie.

Le syndicat réclamait, notamment, une augmentation de 40 centimes par jour, l'avancement par l'ancienneté, et non plus au choix, etc., etc.

La Compagnie repousse toutes les réclamations du syndicat, les déclarant non fondées, expliquant que, contrairement aux engagements pris en 1892, par les ouvriers, la production ouvrière a diminué comme le démontre la rédaction des dividendes aux actionnaires, réduction qui, depuis dix ans, atteint 30 fr.

### LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

**Le régime des spiritueux. — Tarif prohibitif.**

Bruxelles, 9 juin. — La conférence chargée de procéder à la revision du régime des spiritueux en Afrique, a clôturé aujourd'hui ses travaux.

La convention issue de ses délibérations a été signée par les plénipotentiaires.

On a décidé, en faisant exception pour la colonie française du Dahomey, d'élever le tarif de 15 francs l'hectolitre à un chiffre qu'on tient encore secret, mais qui doit osciller entre 65 et 75 francs.

L'Angleterre aurait voulu un droit encore plus prohibitif, mais a dû faire des concessions aux Anglais et aux Hollandais.

### LES INCIDENTS
**de la Chambre de commerce Française**
**A BRUXELLES**

Bruxelles, 9 juin. — L'incident de la Chambre de commerce française va, il y a du moins tout lieu de le penser, prendre fin ce soir même.

C'est, en effet, comme nous l'avons annoncé, aujourd'hui que se réunit le comité pour examiner la question Moutier-Millière.

M. Rolland, président réélu, communiquera à ses collègues la lettre de démission de M. Moutier.

Nous apprenons d'autre part que M. Millière a également démissionné.

Le conseil de la Chambre décidera s'il y a lieu d'accepter purement et simplement ces démissions, ou bien s'il faut procéder à une enquête sur le cas de ces messieurs, conformément aux statuts de la Société, pour procéder ensuite à leur expulsion.

Il est probable que pour éviter tout nouveau conflit, ce sera la première de ces solutions que choisira le comité afin de rentrer dans le calme nécessaire à l'élaboration des travaux de la Chambre de commerce.

### Epilogue de la manifestation de Bruxelles

Bruxelles, 9 juin. — Le parquet de Bruxelles s'est décidé à poursuivre les députés arrêtés après la manifestation du 29 mai. M. le juge d'instruction De Roo a convoqué, pour lundi prochain, en son cabinet, les principaux témoins de cette affaire.

D'autre part, on assurait que le parquet avait l'intention de poursuivre MM. Vandervelde et Smeets à raison des paroles prononcées par eux au meeting de la Grand'-Place.

### LA GRÈVE DE MONTCEAU-LES-MINES

**L'extension de la grève. — Les manifestations**

Montceau-les-Mines, 9 juin. — La grève de Montceau s'étend. Plusieurs ateliers annexes des mines, occupés par des femmes et des enfants, ont été envahis par les grévistes. Quelques désordres se sont produits.

Déjà, hier soir, les manifestants ont été très bruyants. Une centaine de femmes, précédées de drapeaux tricolores, ont parcouru les rues en chantant la *Marseillaise*.

Ce matin des voitures ont été dételées et des ouvriers ont été, par violence, empêché de reprendre le travail.

Des groupes de grévistes parcourent les rues en chantant la *Carmagnole*.

Le juge de paix a invité le gérant des mines à faire savoir s'il était disposé à accepter les propositions de conciliation.

Le gérant a déclaré qu'il se réservait de répondre dans le délai légal.

La situation en somme est, ce matin, plus mauvaise qu'hier.

### LA LOI SUR LES ACCIDENTE

La cinquième liste des sociétés d'assurances contre les accidents du travail, qui ont effectué à la Caisse des Dépôts et Consignations le versement du cautionnement réglementaire comprend *la Mutuelle générale Française*, rue Chanzy, 19 et 21, au Mans (Sarthe).

### *La souscription de la « Libre Parole »*

4,375 francs ! Tel est le total de la première liste des souscriptions recueillies par la *Libre Parole*, pour les frais d'affichage de l'ordre du jour du 30 mars 1898 « flétrissant les agissements de M. Loubet dans l'affaire Arton. »

### DÉPART DE NOMBREUX MISSIONNAIRES
**POUR LE CONGO**

Anvers, 9 juin. — Le steamer belge *Albertville* a quitté Anvers à midi, en destination du Congo. Très important départ ; parmi les passagers on remarquait surtout de nombreux missionnaires, savoir : les RR. PP. Ignatius, Axel, Brenordius, Léo, Gregorius, Borremeus, qui se rendent dans les missions du Haut-Congo ; le R. P. Suanet, S. J..., pour les missions de l'Inkissi ; et enfin trois sœurs de Charité de Gand, destinés aux missions de Kinlanda.

Le R. P. Suanet a été conduit jusqu'à bord par les PP. Van Tours, supérieur du collège Notre-Dame à Anvers ; Pampaerts, supérieur des missions des Indes, et Lombardi, revenu du Congo et qui repartira dans deux mois.

Le départ du steamer a eu lieu avec le cérémonial habituel : musique militaire et *Brabançonne*.

Beaucoup de monde et non moins d'enthousiasme. De nombreux officiers : le cadre presqu'au complet du 1er de ligne.

### LA GRÈVE DE LONGCHAMP

Sous ce titre, M. Henry Meyer écrit dans le *Gaulois* :

« Notre illustre collaborateur François Coppée donnait, hier matin, de sages conseils aux ligues patriotiques.

« Evitez, leur disait-il, le piège que l'on vous tend : n'allez pas voir courir le Grand Prix de Paris. »

» Nous tiendrons le même langage à nos lecteurs et surtout à nos charmantes lectrices.

» Assurément, il est regrettable que « le beau monde » — pour nous servir de l'expression dédaigneuse de nos adversaires — se tienne à l'écart d'une fête qui a, dans une certaine mesure, un caractère national.

» On pense bien que nous ne voudrions pas, dans un intérêt politique, organiser un boycottage dont le commerce parisien serait la principale victime, mais nous avons le devoir de faire connaître à nos lecteurs ce que l'on prépare et de les avertir de ce qui les attend.

» Les armées coalisées des socialistes et des anarchistes se mobilisent pour provoquer un conflit sanglant dont elles espèrent tirer profit pour le triomphe de leur République.

» Eh bien ! que nos lecteurs aient la sagesse de résister à ces provocations, qu'ils songent à leurs femmes, à leurs filles, que les anarchistes, maîtres du champ, insulteraient et que la police ne pourrait protéger.

» Le point d'honneur n'exige pas que l'on se mêle à une foule qui a mission d'apporter à Longchamp les habitudes et les mœurs de la barrière du Combat.

» Un galant homme ne se commet pas en toutes compagnies, et même, s'il a le goût des bagarres, il ne doit pas, il ne peut pas y conduire une femme.

» Restons chez nous, laissons le gouvernement et les hommes de désordre face à face sans aucun intermédiaire qui puisse gêner leurs effusions.

» Ils s'entendront très bien sans nous, et puis, si l'habitude reprenait le dessus, si les troupes de M. Sébastien Faure voulaient utiliser les gourdins qu'on leur distribue, nous pourrions déguster avec sérénité le bulletin de victoire que le ministère tirait le lendemain à la Chambre enthousiasmée. »

### L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

**Les Conférences de Bloemfontein**

Le *Matin*, publie, sur cette question, les renseignements qui suivent :

« Malgré l'attitude comminatoire, prise par M. Chamberlain, et le ton assez violent de la presse anglaise, il ne paraît pas que la clôture un peu brusque des conférences de Bloemfontein, au Transvaal, soit de nature à provoquer une rupture prochaine entre l'Angleterre et la République sud-africaine. Le fait que sir Alfred Milner a admis l'arbitrage sur l'indemnité due à la République par l'échauffourée de Jameson, implique l'acceptation d'une pareille méthode pour résoudre les conflits subsistant encore entre les deux pays. Enfin, l'Angleterre aurait mauvaise grâce à repousser cette procédure de transaction, au moment même où la Conférence de La Haye va délibérer, en première ligne, sur un projet d'arbitrage obligatoire, émanant d'un plénipotentiaire britannique.

» A cette conférence, le comité de rédaction a eu beaucoup de peine pour établir l'énumération des cas d'arbitrage obligatoire. On croit que l'établissement d'un tribunal permanent soulèvera, en assemblée plénière, de vives objections, si le recours à ce tribunal n'est pas déclaré absolument facultatif. En effet, si les gouvernements ne réservaient pas leur entière liberté d'action, leur diplomatie serait dessaisie de la plupart des questions contentieuses, dont la solution se trouverait remise à des tiers, au préjudice du droit souverain des Etats. On croit que l'Allemagne surtout fera une vive opposition à ce genre de projet.

» Comme on le prévoyait, aucun accord n'a pu s'établir devant la sous-commission navale de la première commission, au sujet des sous-marins et des inventions.

» L'Amérique, l'Angleterre, ainsi que les puissances de second ordre ont protesté contre toute restriction au droit de défense ».

Prétoria, 7 juin, 10 heures 30, matin. Arrivée à Paris le 9, à 9 heures 20, matin. — Les mémoranda échangés pendant la conférence de Bloemfontein, entre le président Kruger et sir Alfred Milner, ont été lus, ce matin, au Volksrad (Chambre du Transvaal).

Ces documents rééditent les indications déjà publiées sur le désaccord entre les deux négociateurs. Il y est confirmé que les propositions du Président Kruger doivent être subordonnées à l'acceptation, par le gouvernement anglais, du principe de l'arbitrage pour toutes les questions en litige, mais les arbitres ne doivent pas appartenir à une puissance étrangère.

C'est bien en ce qui concerne le droit de vote pour les uitlanders que sir Milner a trouvé les propositions du président Kruger insuffisantes. Comme il a été dit, le président Kruger a promis à sir Milner, de soumettre au Volksrad en session publique, les propositions du commissaire anglais.

Il est probable que l'on va d'abord les discuter en séance secrète.

### Déraillement d'un train de marchandises
**EN BELGIQUE**

Bruxelles, 9 juin. — Un grave accident de chemin de fer s'est produit, ce matin, sur la ligne de Termonde à Malines.

Un train, chargé de bestiaux, a déraillé ; une dizaine de wagons ont été brisés. Les dégâts matériels sont très considérables. Un serre-frein a été grièvement blessé.

### UN COMMERÇANT DE MADAGASCAR
**contre les ministres des affaires étrangères, des colonies et de la guerre**

Paris, 9 juin. — La première chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Banduin, a statué, hier, sur une exception d'incompétence soulevée dans une demande en 276,316 fr. 30 cent. de dommages-intérêts, formée par M. Georges Le Chartier, négociant à Tananarive, contre le ministre des affaires étrangères, le ministre des colonies et le ministre de la guerre.

M. Le Chartier a fondé à Tananarive, en 1889, une maison d'importation et d'exportation. En septembre 1894, à la veille de l'expédition française à Madagascar, il fut chargé d'une mission par M. Le Myre de Vilers. Comme tous les Français résidant à Madagascar, il déposa à la résidence générale, d'après l'ordre reçu, ses marchandises. Les scellés furent apposés sur tous ses biens.

Aussitôt après le départ des Français, les Hovas mirent au pillage les propriétés de M. Le Chartier. Quant aux marchandises déposées à la Résidence, elles furent transportées au palais de Raynalovony, le premier ministre de la reine.

Lorsque les troupes françaises entrèrent à Tananarive, le général Duchesne trouva au palais du premier ministre les marchandises de M. Le Chartier. Celles-ci furent partie distribuées aux troupes, partie remises à M. Laroche qui chargea un adjudant, faisant office de commissaire-priseur, de les vendre.

C'est de ces marchandises que Le Chartier demandait, hier, la restitution, et, à défaut de celle-ci la somme de 276,316 fr. 30.

Me Millerand a exposé, à l'audience de la 1re chambre, la demande de M. Le Chartier.

Les ministres des affaires étrangères, des colonies et de la guerre ont été représentés par Mes Lecomte, Mathiot et Ledebt, qui ont décliné la compétence du tribunal.

Le tribunal s'est déclaré compétent, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs. A citer ces attendus du jugement :

» ... Attendu que l'acte du général Duchesne qui constituerait, à raison même des circonstances et de l'époque à laquelle il s'est produit, un fait de guerre caractérisé, ne saurait rentrer dans la compétence du tribunal ;

» Qu'il importe peu que le général Duchesne, obéissant à un scrupule qui honore nos armes, et se conformant d'ailleurs aux circulaires du ministre de la guerre, ait réquisitionné une partie de ces denrées pour assurer la subsistance de ses troupes, et qu'il se soit, dans la mesure du possible, conforme aux prescriptions de la loi du 3 juillet 1877 pour constater l'état et la valeur des objets réquisitionnés... »

M. Le Chartier a été condamné aux frais du procès.

### *LE ROMAN DE LA PRINCESSE*

L'*Echo de Paris* publie cette dépêche adressée du Caire et que nous reproduisons textuellement :

« Princesse et Rigo partis hier Japon, où ils ont acheté palais splendide. Ne reviendront plus. »

Si le fait est exact, bon voyage !...

### LA PESTE A ALEXANDRIE

On écrit d'Alexandrie, 30 mai, à l'*Univers* :

« Grâce à la négligence sinon avec la complicité du conseil sanitaire, nous avons la peste à Alexandrie. Elle n'est point effrayante, elle est même bénigne pour le moment et toute porte à croire que son apparition sera de courte durée, mais c'est déjà un malheur pour l'Egypte et au moins une leçon pour l'Europe.

» C'est le 3 mai que le premier cas s'est déclaré et, malgré les constatations officielles, l'accident a été tenu secret, aucune mesure n'a été prise et les bateaux sont partis avec pleine patente. Le 17, nouvelle victime, et quand les deux malades guérissaient, quand un hasard avait révélé l'existence de l'épidémie, deux nouveaux pestiférés étaient dondults à l'hôpital le 24, gravement atteints cette fois. Comme il arrive partout en pareil cas, comme il doit surtout arriver dans une ville cosmopolite où les joutisseurs sont en majorité, les Alexandrins ont été frappés de panique et, malgré la perspective de quarantaines en Europe, l'exode a commencé.

» Une fois de plus, il faut bien juger sévèrement le service sanitaire maritime et quarantenaire. On sait que cette institution internationale a été en Egypte des premières accaparées par l'Angleterre. Les Anglais ne veulent pas être entravés dans leur commerce et pour être bien sûrs de n'être pas gênés par des mesures restreignant la liberté de navigation, ils ont placé leurs médecins aux bons endroits. Nous avons dit longuement, ici-même, ce qui se passait dans la mer Rouge, sur les côtes de l'Hadramavat et de l'Arabie, sur les rives du canal de Suez. Nous concluions que, si l'Europe avait la peste, elle ne pourrait ignorer à qui elle la devrait : l'Egypte, la première frappée, sait parfaitement d'où lui vient son mal.

» Il a été constaté que la contagion nous était arrivée avec des marchandises originaires de l'Inde et commandées par un négociant de notre ville. Le foyer du mal a été reconnu dans une grande épicerie. Deux victimes, sur quatre, appartiennent au personnel de la maison, une troisième a eu contact avec les premiers malades. Les rats du magasin ont été d'abord atteints et ont aidé l'épidémie en développant une atmosphère d'infection.

» Il est déjà surprenant que des produits venus d'une région contaminée aient pu s'introduire dans une ville aussi peuplée qu'Alexandrie, mais le conseil sanitaire n'est point effrayé par d'aussi pauvres responsabilités. Non seulement les marchandises sont entrées mais elles seront débitées ; le magasin pestiféré est demeuré grand ouvert par crainte d'indemnité à payer. S'il s'était agi d'un malheureux au lieu d'un riche étranger ou simplement d'un Français quelle que fut sa fortune, les autorités anglaises auraient immédiatement allumé le feu purificateur

» Contre l'arbitraire il n'est point ici de recours et il faut bien accepter les incompréhensibles décisions du conseil, puisque les délégués des puissances nous en donnent l'exemple. Quelques commerçants ne semblent pas aussi résignés. Depuis le 3 mai, on les a laissé charger des marchandises qui ont été ensuite arrêtées en mer et dont beaucoup seront avariées. Un seul exportateur avait embarqué pour 13,000 livres d'oignons d'Egypte destinés aux distilleries d'outre-mer. Ces négociants parlent de procès et prétendent qu'entre le 3 et le 17 on avait eu le temps de les aviser. Cela ne nous consolera point.

» Nous n'avons eu que quatre cas, et déjà le pays a souffert. Que sera-ce si de nouvelles constatations ajoutent à l'affolement et maintiennent les quarantaines pour les provenances d'Egypte ? Naturellement, les paquebots qui peuvent se dispenser de toucher nos ports n'ont garde de s'arrêter. C'est ainsi que la *Nef-du-Salut* a filé directement sur Marseille à son retour de Palestine. On était prêt à fêter les pèlerins et la dépêche du P. Bailly a causé quelque déception. Un autre ennui très vivement ressenti par la colonie française, c'est le passage du *D'Assas* transitant, en quarantaine, le canal de Suez.

» Nos autorités et nos délégués n'ont pu fêter comme ils l'auraient voulu l'héroïque Marchand. Des manifestations étaient préparées et les Français de ce pays-ci voulaient, dans leur démonstration, laisser deviner la douloureuse surprise et le sentiment de honte qui accueillit la nouvelle de l'évacuation de Fashoda. On voulait, en glorifiant le héros, condamner les politiciens. Les riverains du canal, sachant que certaines manifestations gênent les gouvernements, auraient d'abord cru qu'il s'agissait simplement d'une peste politique.

» Elle est malheureusement réelle. Ce sera une épreuve pour le pays, malgré son caractère bénin. Nos établissements scolaires, si menacés d'autre façon, sont les premiers à en souffrir. Bien et le soleil d'Egypte nous débarrasseront vite d'un fléau que nous devons aux Anglais, entre autres cadeaux aussi peu enviables. La chaleur s'oppose à la propagation des germes pesteux ; la peste a plus d'une fois visité les rives du Nil, mais il paraît qu'elle n'a pu s'y prolonger au delà du 15 juin. Hélas ! les Anglais dureront bien davantage.

» A. Couderc. »

* *

Alexandrie, 9 juin. — On signale de nouveaux cas de peste et un décès, ce qui porte le total des cas, à ce jour, à 21, sur lesquels 7 décès se sont produits. Deux français sont atteints.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

**(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)**

*Séance du vendredi 9 juin 1899*

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de M. Aynard, vice-président.

M. le Président ordonne aux huissiers d'introduire les membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissements des dépôts et consignations.

Ces messieurs entrent à la queue leu leu, et vont prendre place au banc du gouvernement.

M. le président de la commission monte à la tribune et dépose son rapport.

Huissiers, reconduisez MM. les membres de la commission, dit M. Aynard.

On rit et la commission s'en retourne à la queue leu leu.

### LES ARRÊTS
**de la Chambre des mises en accusation**

M. Cruppi dépose une proposition de loi, portant que la Chambre des mises en accusation ne pourra, désormais, prendre des arrêtés qu'après avoir entendu le prévenu, la partie civile et leurs conseils. Il demande l'urgence.

M. Lebret s'associe à la demande d'urgence et à la discussion immédiate. (Applaudissements à gauche.)

L'urgence est déclarée. La propositon est adoptée sans opposition.

### LA GRÈVE DE MONTCEAU-LES-MINES

M. Dejeante dépose une proposition de loi, tendant à ouvrir un crédit de 600,000 francs, pour les victimes du chômage à Monceau-les-Mines ; il demande l'urgence. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Dupuy dit que le gouvernement ne peut pas s'associer à la demande d'urgence.

Dans tous les conflits entre le capital et le travail, l'Etat ne doit intervenir que pour maintenir l'ordre, la liberté du travail ; il serait, d'ailleurs, actuellement impossible d'établir la véritable situation.

M. Dupuy dit qu'il ne s'oppose pas au renvoi à la commission du budget ; il demande à la Chambre de ne pas préjuger la question par la déclaration d'urgence.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

**Questions diverses**

Un projet portant augmentation des cadres des médecins-majors de 2e classe et des aides-majors de 1re classe, fixés par la loi du 15 avril 1898, est adopté après la déclaration d'urgence.

La proposition de M. Germain Périer tendant à proroger les primes sur les chistes est ajournée.

### LA GRÈVE DU CREUSOT
**Une question de M. Coutant**

M. Coutant questionne le ministre de la Guerre sur l'attitude de certains officiers lors de la grève du Creusot. (Si, dit-il, le sang vermeil n'a pas coulé)... (Rires).

Ah ! vous riez, lorsqu'on parle de faire couler le sang des travailleurs. (Non, non !)

Si le sang des travailleurs n'a pas coulé, ce n'est pas la faute de ces officiers ; ils disaient : si les grévistes bougent, embrochez-les comme des grives. (Mouvements divers)

M. de Baudry d'Asson : Vive la sociale !

M. Coutant. — Oui, mais la sociale n'est pas avec vous. (Rires).

L'orateur expose que, sans la présence de son ami Maxence Roldes, une collision se serait produite. Des agents provocateurs excitaient les grévistes. M. Schneider renvoyait, chez lui, 15 ou 16 officiers. (Mouvements divers).

*La séance continue.*

## Dernières Nouvelles Locales

### ROUBAIX

**Nomination ecclésiastique.** — M. l'abbé Clayes, vicaire de la paroisse Sainte-Elisabeth, est nommé curé de Croix, près de Landrecies.

**Une grève de rattacheurs.** — Vingt-deux rattacheurs de la filature de laines de MM. Edouard Ferlier et fils, rue d'Hem, se sont mis en grève dans les circonstances suivantes :

Mardi matin, ils vinrent trouver M. Edouard Ferlier et lui demandèrent une augmentation de 4 centimes à l'heure, soit un salaire de 32 centimes au lieu de 28 à l'heure.

Le patron ajourna sa réponse et ajouta qu'il allait étudier la question et prendre des renseignements. Là-dessus les rattacheurs cessèrent leur travail.

Plusieurs d'entre eux se présentèrent à l'usine, mercredi après-midi, vers trois heures, pour recevoir la réponse, mais M. Ferlier de leur dire : « Reprenez le travail, je vous donnerai, demain matin, mes conditions. »

Jeudi matin, à l'heure du déjeuner, le patron répondit à la demande des rattacheurs, en leur proposant l'arrangement suivant : Votre salaire continuera à être de 28 centimes à l'heure, plus les primes. Mais lorsque vous ne serez pas parvenus à obtenir, le jour de la paie à l'aide des primes, une moyenne de 32 centimes à l'heure, je vous donnerai la différence.

Non contents de ce projet, les vingt-deux rattacheurs ont quitté de nouveau le travail, et dans la soirée, ils ont adressé à M. le juge de paix des cantons Nord et Est une demande de conciliation et d'arbitrage.

## Dernières nouvelles régionales

### LE CRIME DE LA RUE DE LA MONNAIE

Il nous faut encore revenir sur la découverte d'une deuxième lettre dans l'impasse de la rue de la Monnaie.

A ce propos, plusieurs de nos confrères avancent que, lors de la découverte de cette deuxième lettre, il avait plu toute la nuit, et que pourtant l'enveloppe remise au magistrat n'était nullement mouillée.

La *Croix* répond que ce fait est inexact.

« La vérité dit-elle est qu'il a plu, en effet, la veille au soir, mais le temps s'est mis au beau la nuit et le matin il faisait sec.

» La preuve en est, du reste, que s'il avait plu toute la nuit la lettre même placée sur le sol au dernier moment eut été mouillée, car le Frère Directeur en l'apercevant défendit d'y toucher et ordonna d'aller chercher la police.

» Entre ce moment et l'arrivée de la police, il s'écoula un long temps pendant lequel le pli eut eu tout le loisir de se tremper s'il avait plu réellement toute la nuit.

» Non, il faisait sec, et la lettre a pu par conséquent, être jetée bien avant le passage des Frères se rendant à la messe, sans qu'elle se mouillât. »

### BOURSE DE PARIS
**du VENDREDI 9 JUIN**
**(Par dépêche de notre Correspondant Spécial)**

| Cours précéd. | Tendance : ferme | Ouverture | 2 h. 25 | Clôture |
|---|---|---|---|---|
| 102 10 | 3 0/0 | 102 07 | 102 10 | 102 02 |
| ... .. | 3 0/0 Amortissable | ... .. | ... .. | 100 27 |
| 102 67 | 3 1/2 0/0 | 102 67 | 102 67 | 102 65 |
| 1040 .. | Banque de France | ... .. | ... .. | 1040 .. |
| 1122 .. | Banque de Paris | 1125 .. | 1125 .. | 1122 .. |
| 616 .. | Comptoir National | ... .. | ... .. | 618 .. |
| 740 .. | Crédit Foncier | ... .. | ... .. | 740 .. |
| 970 .. | Crédit Lyonnais | 969 .. | 967 .. | 968 .. |
| 603 .. | Société Générale | ... .. | ... .. | 602 .. |
| 1906 .. | Lyon | ... .. | ... .. | 1910 .. |
| ... .. | Midi | ... .. | ... .. | ... .. |
| ... .. | Nord | ... .. | ... .. | ... .. |
| 1890 .. | Orléans | ... .. | ... .. | ... .. |
| 1300 .. | Gaz | ... .. | ... .. | 1303 .. |
| 605 .. | Métaux | 600 .. | 600 .. | 602 .. |
| 3675 .. | Suez | 3669 .. | 3670 .. | 3665 .. |
| 535 .. | Dynamite | ... .. | ... .. | 536 .. |
| 96 25 | Italien | 96 45 | 96 40 | 96 35 |
| ... .. | Russe Consolidé 4 0/0 | ... .. | ... .. | ... .. |
| 92 60 | — 0/0 or 1891 | ... .. | ... .. | 92 65 |
| ... .. | — 4 0/0 1894 | ... .. | ... .. | ... .. |
| 92 50 | — 3 1/2 0/0 1895 | ... .. | ... .. | 92 50 |
| 517 .. | Banque Impériale | ... .. | ... .. | 512 .. |
| 305 .. | Andalous | ... .. | ... .. | 304 .. |
| 772 .. | Autrichiens | ... .. | ... .. | 772 .. |
| 150 .. | Lombards | ... .. | ... .. | ... .. |
| 728 .. | Méridionaux | ... .. | ... .. | 728 .. |
| 216 .. | Nord-Espagne | 216 .. | 214 .. | 216 .. |
| 265 .. | Saragosse | 268 .. | 265 .. | 264 .. |
| 65 35 | 4 0/0 Extérieure Espagne | 65 60 | 65 25 | 65 45 |
| 27 20 | 3 0/0 Portugais | 27 20 | 27 20 | 27 10 |
| 95 50 | 4 0/0 Hongrois or | ... .. | ... .. | ... .. |
| 48 10 | 4 0/0 Turc série B. | ... .. | ... .. | ... .. |
| 27 95 | — série C. | 27 45 | ... .. | 27 40 |
| 23 15 | — série D. | 23 25 | 23 20 | 23 30 |
| 132 75 | Chemins Ottomans | 133 .. | 132 50 | 131 75 |
| 588 .. | Banque Ottomane | 589 .. | 586 .. | 585 .. |
| 312 .. | Tabacs Ottomans | 314 .. | 315 .. | 313 .. |
| ... .. | Egypte | ... .. | ... .. | ... .. |
| ... .. | Alpines | ... .. | ... .. | ... .. |
| 85 50 | Rs Af. Chartered | 85 .. | 84 50 | 84 50 |
| 27 20 | Buffelsdoorn Estate | 27 .. | ... .. | 27 .. |
| 115 50 | Cappe Copper | 116 .. | 116 50 | ... .. |
| ... .. | Champ d'Or | ... .. | ... .. | ... .. |
| 190 50 | Consolidated Goldfields | 191 .. | 186 .. | 187 .. |
| 727 .. | De Beers | 730 .. | 725 .. | 726 50 |
| 647 .. | Ferreira Gold | 650 50 | 645 .. | 647 .. |
| 212 .. | Geldenhuis Estate | 214 .. | 209 .. | 211 .. |
| 61 50 | Huanchaca | ... .. | 63 .. | 63 50 |
| 92 .. | Langlaagte Estate | ... .. | ... .. | 89 .. |
| ... .. | Mines d'Or (Comp. Franç.) | ... .. | ... .. | ... .. |
| 67 .. | Mozambique (Comp. de) | ... .. | ... .. | 66 50 |
| 19 75 | Mossamedes (Comp. de) | ... .. | ... .. | ... .. |
| 76 50 | Randfontein Estate | 77 .. | 74 50 | 73 50 |
| 1152 .. | Rio-Tinto | 1157 .. | 1148 .. | 1145 .. |
| 261 .. | Robinson Gold | 269 .. | 267 .. | 268 .. |
| 165 .. | Simmer et Jack | 166 .. | 163 .. | 165 .. |
| ... .. | Sucha | ... .. | ... .. | ... .. |
| 208 .. | Tharsis | 209 50 | 209 .. | 210 50 |
| 52 .. | Transvaal Consol | 52 .. | 50 50 | 51 .. |
| ... .. | French South Afric | ... .. | ... .. | ... .. |
| 177 .. | East Rand | 177 50 | 172 50 | 173 50 |
| 101 .. | Robinson Bank | ... .. | ... .. | 100 .. |
| 67 50 | Brésil 4 0/0 | 67 .. | 67 10 | 67 15 |
| 75 65 | Brésil 5 0/0 | ... .. | 75 30 | 74 15 |
| ... .. | Chinois 4 0/0 | ... .. | ... .. | ... .. |
| ... .. | Tonkin 2 1/2 0/0 | ... .. | ... .. | ... .. |
| 108 9/16 | Consolidé Anglais | ... /. | 110 7/16 | 108 9/. |
| 25 191/2 | Cuoque | 25 191/2 | 25 191/2 | 25 20 |
| ... .. | Argentine (République) 5 0/0 | ... .. | ... .. | 459 20 |

### COURS AU COMPTANT. — Paris, 9 juin

| VILLE DE PARIS | Cours préc. | Clot. | CREDIT FONCIER | Cours préc. | Clôt. |
|---|---|---|---|---|---|
| OBLIGATIONS | | | | | |
| 1855-60 3 0/0 | —.— | —.— | Bons 1887 | 54.00 | 53.00 |
| 1865 4 0/0 | 554.00 | 550.00 | Bons 1888 | 50.50 | 50.00 |
| 1869 3 0/0 | 420.50 | 421.50 | Commun. 1879 | 490.00 | 490.00 |
| 1871 3 0/0 | 410.85 | 412.00 | — 1880 | 495.00 | 495.00 |
| 1875 4 0/0 | 556.00 | 556.75 | — 1891 | 394.00 | 391.00 |
| 1876 4 0/0 | 556.00 | 000.00 | — 1892 | 494.00 | 495.00 |
| 1885 3 0/0 | —.— | —.— | Foncières 1877 | 000.00 | 000.00 |
| 1886 3 1/2 | —.— | —.— | — 1879 | 496.00 | 498.00 |
| 1892 2 1/2 | 388.00 | 389.25 | — 1883 | 452.50 | 452.00 |
| 1892 2 1/2 | 400.00 | 00.00 | — 1885 | 000.00 | 479.00 |
| | | | — 5-1885 | 400.00 | 400.00 |
| | | | — 1895 | 479.00 | 479.00 |

### BOURSE DE LILLE DU 9 JUIN 1899

Albi, 1950. — Azincourt, 830. — Anzin, 6225. — Blanzy, 1850. — Bruay, 2299. — Bully-Grenay, 3899. — Campagnac, 1400. — Courrières, 2560. — Crespin, 302. — Douchy, 1040. — Dourges, 252. — Ferfay, 560. — Lens, 570. — Liévin, 2290. — Ostricourt, 945. — Ferques, 590. — Denain et Anzin, 945.

### Bourse Commerciale de Paris
du 9 juin 1899

| | Ouv | Clot | | Ouv | Clot |
|---|---|---|---|---|---|
| **Avoines** | | | **Lin** | | |
| Courant | 17.65 | 17.70 | Courant | 45.25 | 45.50 |
| Prochain | 17.60 | 17.75 | Prochain | 45.25 | 45.50 |
| Juin-Juillet | 17.50 | 17.50 | 4 premiers | 45 50 | 43.75 |
| 4 premiers | 16.45 | 16.45 | 4 mars | 42.75 | 44.25 |
| 4 mars | 00.00 | 00.00 | **Colza** | | |
| **Seigles** | | | Courant | 49 50 | 49.50 |
| Courant | 13 75 | 13.75 | Prochain | 49.75 | 49.75 |
| Prochain | 13.75 | 13.75 | 4 premiers | 50.00 | 50.00 |
| Juin-Juillet | 13.50 | 13.50 | 4 mai | 51.25 | 51.25 |
| 4 premiers | 13.85 | 13.80 | **Alcools** | | |
| 4 mars | 00.00 | 00.00 | Courant | 42.25 | 42.50 |
| **Blés** | | | Prochain | 43.00 | 43.00 |
| Courant | 20.30 | 20.45 | 4 premiers | 38.75 | 38.50 |
| Prochain | 20.45 | 20.35 | 4 mai | 38.25 | 38.00 |
| Juin-Juillet | 20.50 | 20.45 | **Sucres** | | |
| 4 premiers | 20.70 | 20.65 | Courant | 35.00 | 35.00 |
| 4 mars | 00.00 | 00.00 | Prochain | 35.00 | 35.00 |
| **Farines** | | | 4 premiers | 35.15 | 35.15 |
| Courant | 43.55 | 43.45 | 4 mars | 31.00 | 31.00 |
| Prochain | 43.65 | 43